

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont reconnues lues et approuvées suite à une inscription en ligne via notre site internet ou sur place à la base nautique. Toute location de matériel à Verdon Canoë Paddle implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales par le souscripteur ( personne ayant effectué la réservation et/ou le signataire du planning des inscriptions du jour), qui s'engage à informer chacun des participants de toutes les modalités.

## 1. Modes de paiement

Moyens de paiement acceptés : chèque à l'ordre de LPA Verdon Services, chèques vacances, virement bancaire ( uniquement pour la réservation en groupe), espèces et paiement en ligne sécurisé depuis notre site internet.

## 2. Modalités de réservation

Sur internet via notre plateforme de réservation en ligne administré par Bookingkit. Le solde de la prestation est demandée à l'inscription avant la prestation. **Le choix des dates, des horaires, du nombre et du type d'embarcation en fonction du nombre et âges des participants relève de la responsabilité du souscripteur.**

## 3. Modifications demandées par le client

### 3.1 Annulation

Toute notification d'annulation doit être faite par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Dans tous les cas, Verdon Canoë Paddle prélève des frais d'annulation calculés sur le prix total TTC de la prestation et variant en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après. Ces frais ne pourront être inférieur à 3€/ embarcation (de frais de réservation bookingkit ). Frais d'annulation ( variables selon le nombre de jours précédant la prestation ) :

Plus de 30 jours : 10% du prix de la prestation

Entre 30 et 21 jours : 30% du prix de la prestation

Entre 14 et 8 jours : 50% du prix de la prestation

Moins de 7 jours : 100% du prix de la prestation

En cas de force majeure et sous présentation d'un justificatif, Verdon Canoë Paddle peut rembourser la somme versée, mais ne pourra être exigé par le client. Dans tout les cas, le client s'engage à avertir Verdon Canoë Paddle de toutes notifications relatives à la réservation : modification du nombre d'embarcation, retard ou annulation.

Les demandes d'annulation se font en remplissant le formulaire sur notre site internet à la page « Infos&Contact », la demande sera traitée dans un délai de 7 jours. Les délais de remboursement sont soumis aux contraintes liées à la plateforme Bookingkit et son partenaire MangoPay.

### 3.2 Changement, modification ou interruption de la prestation

En cas d'interruption lors de la prestation, le client ou participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**Lors de la réservation, le choix des dates, des horaires, du nombre et du type d'embarcation en fonction du nombre et âges des participants relève de la responsabilité du souscripteur.** Si le nombre de participants est supérieur à la capacité réglementaire du matériel réserve Verdon Canoë Paddle interdira le départ ou demandera que seul le nombre de personnes autorisées prennent le départ. Le cas présent et dans toutes situations où le nombre d'embarcations réservées ne correspond pas aux nombres de pratiquants ( inférieur et/ou supérieur aux capacités réglementaire des embarcations ) **nous rappelons que les frais d'annulation dans les 7 jours précédent la prestation ( incluant le jour de la prestation ) sont de 100% du montant de la prestation.**

## 4. Modification de la part de Verdon Canoë Paddle

### 4.1 Annulation

Verdon Canoë Paddle se réserve le droit d'annuler ou d'adapter la sortie en fonction des conditions météorologiques ou du niveau des participants.

L'activité peu être annulée pour des raisons de sécurité (météorologie, lâchers d'eau EDF, crues ...) ou pour tout autre cas de force majeure. Dans ce cas, le client est informé dès que possible par e-mail ou par téléphone. Si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est remboursée totalement et les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

Une heure et un lieu de rendez-vous vous sont systématiquement communiqués lors de votre réservation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de votre itinéraire et autres indications présentes sur notre site internet. Veillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel en haute saison le parking est payant et limité en place, la fréquentation étant importante nous vous conseillons d'arriver une demi-heure en avance. Nous tolérons un retard de 15 minutes maximum. Au-delà de ce délai, les embarcations seront mises à nouveau à la location et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

Si le nombre de participants est supérieur à la capacité réglementaire du matériel réservé Verdon Canoë Paddle interdira le départ ou demandera que seul le nombre de personnes autorisées prennent le départ.

### 4.2 Exclusion

Verdon Canoë Paddle se réserve le droit d'exclure, à tout moment, un ou plusieurs participants dont le comportement mettrait en danger la sécurité des autres clients ou leur bien-être, sans qu'aucune indemnité ne soit due au participant incriminé.

## 5. Responsabilités

### 5.1 Responsabilité Civile

Verdon Canoë Paddle est assuré en responsabilité civile professionnelle pour la location de matériels nautiques ( de type : canoë - kayak et paddle) qu'elle propose à sa clientèle. Sa responsabilité ne pourra être engagée pour les activités réservées auprès d'autres prestataires. Elle a un contrat d'assurance auprès d'Aviva et/ou Axa. Cependant la responsabilité de Verdon Canoë Paddle ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

## 5.2 Limite de responsabilités

Toute personne qui a louée ou loue du matériel à Verdon Canoë Paddle s'engage à avoir pris connaissance des CGV. Nous rappelons que Verdon Canoe Paddle propose une activité libre et une mise à disposition du matériel à sa clientèle. Verdon Canoe Paddle met à disposition de sa clientèle le matériel nécessaire à l'activité y compris des gilets de sauvetages qui doivent être pris par les pratiquants en début d'activité et également porté tout au long de l'activité. Verdon Canoë Paddle ne peut être poursuivie si cette règle de sécurité n'est pas respectée par les pratiquants. La prise en charge du gilet de sauvetage et son port est de la responsabilité des pratiquants.

## 5.3 Événements extérieurs à Verdon Canoë Paddle

Verdon Canoë Paddle ne peut être tenu responsable de la non exécution partielle ou totale de la prestation prévue en raison d'événements qui lui sont extérieurs et notamment en cas de :

- incidents imputables à un tiers ou à un tiers ( retard, absence, attitude à risque,...)
- force majeure ( incidents ou événements imprévisibles : catastrophes naturelles, incendies de forêt, conditions climatiques, ...)

## 5.4 Règles de prudence et de sécurité

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (rivière, lac etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence.

Des instructions peuvent être donner avant chaque départ, dans le cas de conditions météorologiques spécifiques Verdon Canoë Paddle peut déterminer un parcours ou une direction obligatoire ( vers le lac ou vers les basses gorges ). Le non respect de cette consigne implique directement votre responsabilité.

Les prestations se déroulant dans le milieu naturel ( en lac et à terre), une conduite individuelle exemplaire et le respect strict des règles de sécurité et d'environnement sont demandés aux pratiquants. Verdon Canoë Paddle met à disposition un gilet de sauvetage par pratiquant, ce même gilet est choisi par le pratiquant dans le respect des normes de poids et est porté par le pratiquant durant toute la durée de la location.

Verdon Canoë Paddle ne serait être tenu responsable de l'imprudence individuelle d'un ou de plusieurs participants.

## 5.5 Pré-requis et niveau techniques

Nos activités sont ouvertes à tous ; néanmoins suivant les activités et les parcours, certaines conditions sont à prendre en compte (limite d'âge, savoir nager, niveau technique, condition physique, etc.).

Verdon Canoë Paddle n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses adhérents.

Il revient donc à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des choix de parcours qu'il souhaite réaliser.

Pour les activités canoë-kayak et paddle, il est **impératif de savoir nager 25 mètres et s'immerger**.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

**IMPORTANT** : Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), vous devrez impérativement en informer le loueur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

## 5.6 Mineurs

Verdon Canoë Paddle accepte d'accueillir des mineurs à condition que leur âge, leur aptitude physique et leur niveau de technicité rendent possible la réalisation de la prestation dans des conditions normales.

**Avant chaque départ, une signature est demandée impliquant l'engagement de la responsabilité légale du signataire sur l'ensemble des mineurs présents et donne ainsi son accord en acceptant et attestant avoir pris connaissance des conditions générales de vente : 'En signant le représentant légal, le père ou la mère atteste de l'aptitude de ou des enfants dont il a la charge, à nager au moins 25 m et à s'immerger ainsi que d'assurer une surveillance accrue tout au long de la location et du port du ou des gilets de sauvetage de l'ensemble du groupe'.**

## 6. Matériels

### 6.1 Matériels fournis

Le participant est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel prêté, il sera demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel suivant les montants ci-dessous :

- Gilet de sauvetage : 50€
- Pagaie : double 30€ / paddle 55€
- Bidon : 30€
- Leash : 30€
- Aileron : 20€
- Kayak / Canoë / Paddle : sur devis
- Frais de port : 10€

## 6.2 Matériels à prévoir

Afin de garder un bon et inoubliable souvenir de votre balade, voici quelques détails à ne pas négliger :

- Une tenue adaptée à la météo: protections solaires, (casquette, t-shirt, lunettes, crème solaire..)
- Sac poubelle
- Coupe vent en hors saison
- Des vêtements de rechange pour l'arrivée
- Eviter de porter des bijoux ou objets de valeur

Verdon Canoë Paddle ne pourra être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules et des effets personnels déposés à la base nautique) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant subvenir au cours de l'activité.

## 7. Prix

Les tarifs de Verdon Canoë Paddle sont présentés sur le site Internet et à l'accueil.

Les prix comprennent : le prêt de matériel technique et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie ( gilet de flottabilité, pagaies.).

Certains produits inclus la possibilité de prêt de matériel, sur simple demande (ex : bidon, etc.)

Les prix ne comprennent pas : Le transport jusqu'au lieu d'activité (lieu de rendez-vous « Pont-coupé »), les frais de parking et les frais à caractère personnel (repas et collations, ...).

## 8. CNIL

Les demandes d'information et les inscriptions sont traitées informatiquement. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant par courrier à l'adresse suivante LPA Verdon Services Albiosc 04800 Esparron de verdon.

## 9. Contestation

### 9.1 Réclamation

Toute réclamation relative à la prestation devra être adressée par le client à LPA Verdon Services Albiosc 04800 Esparron de verdon par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus un mois après la date de retour, accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives.

### 9.2 Contestation

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

Sous réserve de la qualité du demandeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal d'Instance de Digne les bains.

## 10. Aire de dépôt

Une aire de dépôt est mise à la disposition des clients ayant effectués une réservation sur internet et disposant donc d'un e- ticket. Cette aire de dépôt permet au client de déposer son véhicule sans frais supplémentaire UNIQUEMENT le temps de la pratique de son activité. Cette aire de dépôt est soumise aux règles du code de la route, il n'y a pas de surveillance ni gardiennage. En cas d'accident ou incident sur cette zone, aucun recours en justice ne pourra être fait contre la société d'exploitation ou son représentant.